

La Conférence

Magazine de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

Année judiciaire 2010-2011

Mai - Juin #5

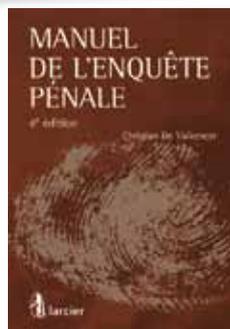
B

www.cjbb.be

Colloque : pratiques du marché /
Bicentenaire / Prix Le Jeune et Janson
Tournois de golf et de tennis / AG



UNE SÉLECTION D'OUVRAGES DE RÉFÉRENCE



MANUEL DE L'ENQUÊTE PÉNALE

Christian De Valkeneer

Cette 4^e édition expose le droit régissant les différentes méthodes de l'enquête pénale et les aspects pratiques de leur mise en œuvre, y compris les méthodes particulières de recherche.

4^e édition 2011 • 560 p. • 75,00 €

QUESTIONS DE DROIT JUDICIAIRE INSPIRÉES DE L'«AFFAIRE FORTIS»

Sous la direction scientifique de Jacques Englebert

Le regard de huit spécialistes sur les questions de procédure suscitées par «l'affaire Fortis» : une approche originale de questions fondamentales trop rarement étudiées.

> Collection Unité de droit judiciaire de l'ULB

Édition 2011 • 240 p. • 80,00 €



COMPRENDRE LA TECHNIQUE DE CASSATION

Claude Parmentier

Préface de Christian Storck

Cet ouvrage permet de comprendre ce que fait la Cour, ses méthodes de travail, son vocabulaire et fournit les clés pour apprendre à lire et à interpréter correctement un arrêt de cassation.

> Collection JLMB OPUS

Édition 2011 • 224 p. • 60,00 €

Collection de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles

La collection rassemble les actes des colloques organisés par la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, reconnus pour leur grande qualité scientifique. Ils couvrent différents domaines juridiques, notamment le droit des sociétés, le droit des obligations, le droit de la concurrence, le droit social, le droit judiciaire ou encore le droit pénal.



► LE PATRIMOINE INTELLECTUEL DE L'ENTREPRISE

Protection des actifs incorporels de l'employeur et droits et obligations des travailleurs

Sous la direction scientifique d'Emmanuel Cornu, Jean-François Neven

La protection des droits intellectuels de l'entreprise et les droits et obligations des travailleurs sont essentiels. L'ouvrage permet de se demander si les outils et le cadre juridique actuel prennent en compte de tous les intérêts en cause.

Édition 2010 • 236 p. • 75,00 €

► LES AVOCATS FACE AU BLANCHIMENT

Sous la direction d'André Risopoulos

L'ouvrage couvre l'ensemble des obligations des avocats, la déclaration de soupçon ne pouvant se concevoir que d'une façon compatible avec l'essence même de la profession, et aborde des angles de vision originaux du volet pénal du blanchiment.

Édition 2011 • 224 p. • 90,00 €

► LA CESSIION D'ENTREPRISE : LES ASPECTS SOCIAUX

Sous la présidence de Jean-François Leclercq et la coordination de Loïc Peltzer,

Emmanuel Plasschaert

Cet ouvrage envisage la problématique de la cession d'une (partie d') entreprise en droit social. Tant le transfert conventionnel sensu stricto que celui d'entreprises en difficulté, que ce soit dans le cadre du régime de la faillite ou de la réorganisation judiciaire, sont abordés.

Édition 2011 • 304 p. • 90,00 €

Découvrez l'ensemble
de la collection sur
www.larcier.com

strada
lex

Ouvrages disponibles en
version électronique sur
www.stradalex.com

Consultez et commandez en direct sur www.larcier.com



Informations et commandes :

LARCIER c/o De Boeck Services sprl • Fond Jean-Pâques 4 • 1348 Louvain-la-Neuve

☎ 0800/99 613 • 📠 0800/99 614 • commande@deboeckservices.com

som maire

Activités

- 04 Mini recyclages
- 07 Prix Le Jeune et Janson
- 08 Colloque : les pratiques du marché
- 19 Assemblée générale

Perspectives

- 11 Bicentenaire du barreau

Divers

- 07 Dîner des Prix Boels
- 10 Soirée spéciale Palais
- 16 Grande Revue
- 20 Echos de la Conférence

Activités

- 05 Déjeuner avocats-notaires-huissiers
- 06 Tournoi de golf
- 18 Tournoi de tennis

édito rial

Dernier périodique. Dernier édito. Déjà ...
Sentiment partagé entre d'une part le soulagement inhérent à la prochaine fin de charge et d'autre part un certain pincement au cœur, inévitable à l'idée d'en terminer avec cette magnifique commission administrative, qui a mis tout en œuvre pour vous proposer tout au long de l'année de nombreuses activités en tout genre et surtout en toute convivialité.

Fierté aussi. Outre un dévouement remarquable envers les membres, les commissaires représentent le barreau de Bruxelles à diverses occasions. Ils le font avec brio, deux d'entre eux parvenant récemment à décrocher le premier prix d'un concours d'éloquence à l'étranger.

Le jeune barreau va-t-il réussir son pari de vous étonner cette année ?

Bien sûr, on voudrait toujours en faire plus. Mais il faut faire face à des limites humaines compréhensibles en termes de temps et d'énergie consacrés à l'institution.

Les priorités d'abord donc. Assurer la viabilité financière de l'institution, assumer les missions déléguées explicitement, voire implicitement, par l'Ordre (l'accueil des plus jeunes, la rentrée solennelle, la revue, la formation permanente, les exercices de plaidoiries, ...).

Les activités traditionnelles ensuite. Les activités originales enfin.

L'exposition consacrée à Beyrouth, tout comme le tournoi de badminton et de squash, furent des réussites et l'occasion de rencontrer de nouvelles têtes bien sympathiques. A la sortie de ce périodique, le jeune barreau vous aura emmené découvrir le chaudron de

Sclessin, et vous devriez avoir enflammé une dernière fois cette année la piste du Mirano.

L'heure sera venue de vous recentrer sur la formation (deux mini-recyclages animés l'un par un juge, l'autre par un substitut du Procureur du Roi, puis une dernière après-midi d'étude en juin), mais aussi sur l'éloquence. J'ose espérer que le concours Le Jeune et Janson, fixé le 19 mai 2011, attirera cette année encore de nombreux candidats stagiaires, ainsi que leurs patrons et amis.

Bloquez encore le dîner des prix Boels le 26 mai 2011, occasion de féliciter les stagiaires ayant présenté leur exercice de plaidoirie avec le plus de mérites, mais aussi le déjeuner avocats-notaires-huissiers, fixé le 12 mai 2011 dans le cadre somptueux du Cercle de Lorraine.

Sans oublier les tournois de golf (le 13 mai 2011) et de tennis (le 19 juin 2011), mis à l'honneur cette année. Les joueurs et spectateurs devraient être comblés.

Les membres auront reçu le 1er avril dernier, le deuxième numéro de La Minute de la Conférence, la newsletter qui se veut rapide et agréable à lire. Elle évoluera encore certainement.

Soyez enfin tous de la grande revue le 16 juin 2011, revue du bicentenaire, feu d'artifice avant l'assemblée générale de la Conférence fixée le 23 juin 2011.

Comme vous pouvez le constater, les mois de mai et juin seront encore l'occasion de nombreuses et belles rencontres. Nous aurons grand plaisir à vous y retrouver.

Avec des «oh...», et quelques «bah...», ce fut un privilège de passer cette année à vos côtés.

Cédric Lefebvre





Mini recyclages

① La défense pénale devant le tribunal de police

--

mardi 10 mai 2011, de 12h à 14h
Inscription préalable obligatoire pour le 6 mai 2011
au plus tard.

Ce mini-recyclage traitera des différentes problématiques auxquelles sont confrontés les avocats dans la défense des justiciables devant le tribunal de police.

Il y sera notamment question des amendes administratives, de la peine de travail, de la prescription, des nouvelles compétences attribuées au tribunal de police en matière de transports en commun, et des relations avec les victimes.

Notre orateur, **Monsieur Eric DEHON**, est substitut du procureur du Roi près le tribunal de police de Bruxelles.

② Les méandres du référé, procédure non maîtrisée ?

--

jeudi 26 mai 2011, de 12h à 14h
Inscription préalable obligatoire pour le 24 mai 2011
au plus tard.

Ce mini-recyclage traitera de la procédure devant le Tribunal des référés.

Notre orateur, **Madame Cécile HAYEZ**, est Juge des référés au Tribunal de première instance de Bruxelles.

Elle fera le point sur les problématiques récurrentes traitées dans le cadre des référés, et nous parlera de sa pratique de cette juridiction.

+

Renseignements pratiques

Lieu : Salle Léon Cornil (Palais de Justice, Bruxelles)

Participation aux frais

Stagiaires membres de la Conférence : 10 €

Membres de la Conférence : 20 €

Non membres : 30 €

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du mini-recyclage

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n°630-0215121-34 (IBAN BE 68 6300 2151 2134 – BIC BBRUBEBB) avec la référence « nom+prénom- mini recyclage défense pénale OU référés »

Formation permanente

La participation à chaque mini recyclage donne droit à 2 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be ou éventuellement par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

Renseignements pratiques

Inscription avant le 9 mai.

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 (IBAN BE68 6300 2151 2134 - BIC BBRUBEBB) en mentionnant la référence « déjeuner avocats-notaires-huissiers » et le nom de la ou des personnes inscrites.

Renseignements complémentaires

Consultez notre site : www.cjbb.be ou contactez le Secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, Palais de Justice – place Poelaert 1000 Bruxelles - Tel : +32(0)2 508 66 43, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30

Déjeuner

12 mai 2011

Avocats – Notaires Huissiers de Justice

Venez à la rencontre d'autres acteurs du monde juridique lors d'un déjeuner qui réunira dans une ambiance détendue avocats, notaires et huissiers de justice, dans le superbe cadre du salon asiatique du Cercle de Lorraine le jeudi 12 mai 2011 à 12h30.

Prix

45 € par personne (boissons comprises).

Adresse

Cercle de Lorraine
Place Poelaert 6 - 1000 Bruxelles
www.cerclorlaine.be

Renseignements pratiques

Inscription obligatoire avant le 9 mai.
Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau
n° 630-0215121-34 (IBAN BE68 6300 2151 2134 - BIC BBRUBEBB) en mentionnant la référence « déjeuner avocats-notaires-huissiers » et le nom de la ou des personnes inscrites.

La traduction juridique,
le **CŒUR** de notre métier
depuis plus de 20 ans



PAUL JANSSENS SA
TRADUCTION JURIDIQUE

Traductions jurées impeccables et légalisations
Toutes langues

Avenue Louise 146 | 1050 Bruxelles
Tél. +32 2 6463111 | translat@pauljanssens.be

www.pauljanssens.be

Tournoi de golf

Le 13 mai 2011

La Conférence du jeune barreau convie les avocats golfeurs et non golfeurs, et leurs amis, le vendredi 13 mai 2011 au **Royal Waterloo Golf Club** pour son Tournoi de golf annuel.

Formule : Single stableford

Les départs se feront de 13h30 à 15h30. Rendez-vous à 13h chez le Caddy Master.

Pour les non joueurs, une initiation au golf (leçon et practice) sera organisée à partir de 15h30.

Le tournoi sera suivi d'un **dîner à 19h**, au club, au cours duquel se fera la remise des prix (prix de la Conférence et prix des extra muros).

Le terrain est celui de « La Marrache ».



Date et lieu

Le vendredi 13 mai 2011 à partir de 13h au Royal Waterloo Golf Club, vieux chemin de Wavre 50 à 1380 Lasne. www.rwgc.be

Prix

Inscription au tournoi : 10 € (pour tout le monde)
Green fee pour les non-membres du Waterloo : 50 €
Participation au dîner : 45 €.

Inscriptions et paiement

Inscription préalable obligatoire au plus tard le 9 mai 2011 via le site internet www.cjbb.be. Il est éventuellement possible de s'inscrire également par e-mail à l'adresse inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

Lors de l'inscription vous devez indiquer votre handicap et si vous restez dîner.

Le paiement doit être effectué au préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles n°630-0215121-34 (IBAN BE 68 6300 2151 2134 – BIC BBRUBEBB) avec la référence « nom + prénom - Tournoi de golf ».

Renseignements complémentaires

Consultez notre site www.cjbb.be ou contactez le secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30

Table de prix exceptionnelle,
rendue possible grâce à la générosité de



 **Saab.Beerens.be** 

Vive l'éloquence !

Les prix Le Jeune & Janson

Le jeudi 19 mai 2011

Les prix Le Jeune & Janson, concours d'éloquence ouvert aux avocats stagiaires de 2^e et 3^e année, se tiendra ce 19 mai 2011.

Les candidats valeureux seront amenés à s'affronter au cours d'une plaidoirie fictive, où l'humour subtil et l'argumentation se partageront la vedette.

Après la délibération et la proclamation des résultats, soyez les premiers à féliciter les prix Le Jeune & Janson 2011, et les autres candidats, au cours du dîner qui suivra aux Brasseries Ploegmans.



Date et lieu

Le concours se déroulera au Palais de justice, salle 1.33, le jeudi 19 mai 2011 à partir de 15h.

Le dîner qui suivra le concours aura lieu aux Brasseries Ploegmans, rue Haute 148 à 1000 Bruxelles, à partir de 20h30

Inscription au concours

pour les candidats

Inscription préalable obligatoire au plus tard le 15 mai 2011.

Toutes les inscriptions sont à effectuer par e-mail : inscriptions@cjbb.be

Participation aux frais

La participation au concours est gratuite tant pour les spectateurs que pour les candidats. Participation aux frais pour le dîner : 35 € (boissons incluses). Montant à verser au préalable sur le compte numéro 630-0215121-34 de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles (IBAN BE68 6300 2151 2134 ; BIC : BBRUBEBB) avec la référence « nom + prénom – dîner des prix Le Jeune & Janson ».

Renseignements complémentaires

Consultez notre site www.cjbb.be ou contactez Catherine Delhez à l'adresse cdelhez@joynlegal.be

Dîner des prix Boels

Le 26 mai 2011



Date et lieu

le jeudi 26 mai 2011 à la Brasserie du Prince d'Orange, Av du Prince d'Orange 1 à 1180 Uccle

Heure : 20h

Participation aux frais

Stagiaires : 35 €

Membres de la Conférence : 45 €

Non membres : 50 €

Inscriptions

Inscription préalable obligatoire au plus tard le 20 mai 2011 via le site internet www.cjbb.be.

Il est éventuellement possible de s'inscrire également par e-mail à l'adresse inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61.

En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

Le paiement doit être effectué au préalable au crédit du compte numéro 630-0215121-34 de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles (IBAN BE68 6300 2151 2134) avec la référence « Prix Boels – nom + prénom »

Durant l'année judiciaire 2010-2011, 26 séances d'exercices de plaidoiries auront été assurées par la Conférence du jeune barreau. Au cours de ces séances où plus de 200 stagiaires auront présenté leur exercice, 10 d'entre eux se seront particulièrement distingués par la qualité de leur plaidoirie. Ce sont ces 10 stagiaires que la Conférence aura le plaisir de mettre à l'honneur à l'occasion de ce dîner. C'est également au cours de ce dîner que sont décernés les deux prix Boels qui récompensent les deux meilleures plaidoiries de ces confrères talentueux.

Colloque

Les pratiques du marché
Une loi pour le consommateur, le concurrent et le juge

Le 9 juin 2011 - Auditoire SPF Justice
Boulevard de Waterloo, 115 à 1000 Bruxelles

Directeur scientifique : Me Laurent de Brouwer



Marque de confiance

Programme

13.30 Inscriptions

14.00 Accueil des participants, par M. Cédric Lefebvre, avocat, président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

14.10 Introduction, par M. Laurent de Brouwer, avocat

14.30 La loi du 6 avril 2010 : de la pertinence à l'indécence, par M. Eric Balate, avocat, chargé de cours à l'Université de Mons-Hainaut

15.00 Les promotions en matière de prix, par M. Richard Byl, avocat

15.30 Les contrats conclus avec les consommateurs, par M. Frédéric de Patoul, avocat

16.00 Pause

16.15 Les pratiques déloyales à l'égard des consommateurs ou des entreprises, par M. Hervé Jacquemin, chargé d'enseignement aux FUNDP, chargé de cours invité à l'UCL

16.45 Nouveautés en matière de procédure et sanctions, par M. Alex Tallon, avocat, ancien bâtonnier du NOAB

17.15 Conclusions, par M. Henry Mackelbert, Président f.f. près la cour d'appel de Bruxelles

17.45 Question time

18.00 Clôture

+

Droits d'inscription

Droit d'inscription comprenant la participation aux travaux, la pause-café et l'acquisition de l'ouvrage reprenant les actes du colloque :

- membres de la Conférence et magistrats : 95 EUR
- non-membres : 110 EUR

Droit d'inscription comprenant la participation aux travaux et la pause-café :

- avocats stagiaires membres de la Conférence et étudiants: 45 EUR
- membres de la Conférence et magistrats : 55 EUR
- non-membres : 65 EUR

Inscriptions et paiements

Toute personne souhaitant participer à cette après-midi d'étude est invitée à compléter le bulletin d'inscription et à le renvoyer au plus tard le lundi 6 juin 2011 au secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, Palais de justice, Place Poelaert, 1000 Bruxelles, ou à le faxer dans les mêmes délais au n° 02/519.85.61 ou à le renvoyer par e-mail à l'adresse : inscriptions@cjbb.be.

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 (IBAN BE68 6300 2151 2134 - BIC BBRUBEBB) en mentionnant la référence « Prénom + Nom - Après-midi d'étude Pratiques du marché ». Le nombre de places est limité à la capacité de l'auditorium. Elles seront attribuées par ordre de paiement effectif.

Formation permanente

Dans le cadre de la formation permanente obligatoire des avocats de l'Ordre français du barreau de Bruxelles, la participation à cette après-midi d'étude vaut 3 points. Cette après-midi d'étude est également agréée par l'O.B.F.G.

Cette formation est par ailleurs reconnue dans le cadre de la formation permanente des magistrats, dont la participation – pour les magistrats professionnels – sera donc en principe prise en charge par le SPF Justice, avec ouvrage. Chaque magistrat est toutefois invité à s'assurer au préalable que son inscription est bien prise en charge par le SPF Justice.

Une attestation sera remise aux participants le jour-même.

Renseignements complémentaires

Consultez notre site www.cjbb.be ou contactez le secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.



3

Les pratiques du marché

Trois questions à Laurent de Brouwer

1

Pourquoi avoir remplacé la loi de 1991 sur les pratiques du commerce par la loi sur les pratiques du marché ?

En suivant la ligne du temps, l'on constate que toute réglementation sur les pratiques du commerce est affectée dans notre pays d'une durée de vie limitée à 20 ans. La loi de 1991 remplaçait déjà jour pour jour la première loi de 1971, et nous voici près de 20 ans plus tard avec l'adoption de la loi du 6 avril 2010 sur les pratiques du marché. La loi de 1991 avait donc fait son temps, et cela personne ne le conteste plus.

La Belgique se devait tout d'abord de transposer dans les délais la directive 2005/29/CE sur les pratiques déloyales des entreprises à l'égard du consommateur. Elle l'avait fait, ou plutôt, cru le faire en adoptant la loi modificative du 5 juin 2007, qui se limitait en grande partie à insérer un nouveau chapitre dans la loi existante. Transposition inachevée et réalisée à la hâte, elle créait en réalité deux cadres réglementaires côte à côte qui en rendaient la compréhension et l'application pour le moins mal aisée. Ensuite, un arrêt de la Cour de Justice renvoyait aux oubliettes toute notre réglementation tatillonne sur les offres conjointes, que le législateur avait maintenue à tort. On pouvait s'attendre à ce que d'autres pans de la réglementation subissent le même sort. Il a donc préféré prendre les devants plutôt que d'attendre de nouveaux coups de règle de la Cour.

Enfin et plus fondamentalement, un bon nombre de règles ne s'adaptait plus à l'évolution et à l'internationalisation des pratiques commerciales, principalement celles liées à l'usage généralisé de l'Internet par les entreprises et les consommateurs.

2

En quelques mots, quels sont les changements significatifs qu'apporte cette nouvelle loi ?

Outre une numérotation des articles à nouveau rendue lisible et un découpage de la loi en chapitres et sections cohérents, de multiples changements, que l'on peut parfois qualifier de bouleversements, se retrouvent dans toutes les parties de la loi, si on y inclut les dispositions transposées de la directive 2005/29 sur les pratiques déloyales. Pour m'en tenir à celles qui me viennent d'abord à l'esprit : le remplacement de la notion de vendeur par celle plus simple d'entreprise ; une refonte complète de la réglementation sur les réductions de prix et notamment les soldes ; une ébauche, encore bien imparfaite, de ce qui pourrait devenir un code des contrats de consommation ; les nouveaux critères d'appréciation imposés par la directive européenne sur le caractère déloyal, trompeur ou agressif de certaines pratiques publicitaires ou autres des entreprises à l'égard du consommateur ; enfin, une nouvelle batterie de sanctions, surtout civiles, qui pourraient servir d'épouvantails, si d'aventure la proposition de loi sur la class action était adoptée.

Je m'arrête là, car elles sont trop nombreuses pour en dresser ici une liste.

3

A qui s'adresse ce colloque ?

En premier lieu à tous les avocats, quelle que soit leur spécialisation, qui restent encore à leurs heures perdues des consommateurs, ainsi qu'à ceux qui pratiquent cette matière.

Aux juristes d'entreprise qui se doivent de cerner au plus près le cadre réglementaire des politiques commerciales et des actions de marketing que leur entreprise entend développer à l'égard des consommateurs et de leurs concurrents.

Aux magistrats aussi, et principalement ceux des tribunaux de commerce qui voient leurs pouvoirs élargis. Ils devraient y trouver matière à information et à réflexion. Ce n'est pas sans raison que nous avons demandé à l'un d'eux de présenter les conclusions de ce colloque, car le juge est devenu un acteur intervenant toujours davantage dans le jeu de la concurrence et la protection du consommateur.

Soirée spéciale Palais

Le 7 juin 2011

Ce 7 juin 2011, le Palais et votre palais seront à l'honneur, lors d'une soirée spéciale faite de découvertes en tous genres.

Entre visites de lieux insolites et découvertes gustatives, venez (re)découvrir votre lieu de travail !



Date et lieu

Palais de justice

Mardi 7 juin 2011 à partir de 18h30

Renseignements complémentaires

Au secrétariat de la Conférence

au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30

à 12 heures 30, sur notre site www.cjbb.be,

et dans la M'nute du mois de juin.



**Sport et bien-être dans votre cabinet
Pour vous, vos équipes et collaborateurs.**

Cours et ateliers

à partir des techniques de hatha yoga,
pilates, stretching, relaxation.

Cours sur chaise dans une salle de réunion ou cours sur tapis.
Savourez des cours conçus pour vous,
choisissez votre thème, vos zones cibles...



Posture du mois :

au sol ou sur une chaise, préparation du bateau (navasana) :

Atelier proposé au printemps :

Réveiller l'énergie par une séance de pilates, sur tapis ou debout
et sur chaise.

Entreprises / Particuliers – Individuel / Collectif
www.inspireatwork.be – 0478/27.70.98

Pour une meilleure posture assise et debout.

Vente de matériel Sissel.



Perspectives Bicentenaire du barreau

Notre barreau fête cette année ses deux cents ans. La Conférence s'associe à cet événement, et donne la parole au bâtonnier. C'est aussi l'occasion de fêter un autre anniversaire, certes plus modeste : celui de la Rentrée du jeune barreau ... en janvier. En nous tournant vers l'avenir, nous avons aussi voulu connaître les questions et les attentes des plus jeunes d'entre nous, tandis que, dans la ligne de certaines réflexions entreprises par le conseil de l'Ordre, nous lançons dans les pages qui suivent quelques pistes de réflexion afin d'améliorer les conditions de travail de chacun, en particulier dans l'aspect lié à la vie de famille.
Bonne lecture !

dossier élaboré par Valérie Blairon et Catherine Delhez

⁽¹⁾ C'est avec ces mots de «bienvenue» que le Procureur Général Van Schoor accueille la requête formée en 1888 par Marie Popelin, première femme docteur en droit de Belgique, de pouvoir prêter le serment d'avocat devant la Cour d'Appel de Bruxelles.

.....

Vous les femmes !

« *Le jour où la femme entrera dans l'Ordre, l'Ordre des avocats aura cessé d'exister* ⁽¹⁾ » . Nous sommes fort heureusement loin de cette époque où il pouvait être entendu de tels propos résonner au sein des murs de notre Palais.

Depuis le combat de Marie Popelin, la profession d'avocat n'a de cesse de se féminiser. Que penserait-elle de ses petites filles, ambitieuses et passionnées, qui jonglent entre vie professionnelle et vie privée?

Faut-il, au 21^{ème} siècle, en cette année de bicentenaire, s'intéresser en particulier à la condition des femmes au sein de notre barreau? La situation féminine au barreau mérite-elle de faire partie de préoccupations particulières de notre Ordre? L'exercice de ce métier par une femme se différencie-t-il de l'exercice de celui-ci par leurs homologues masculins ou de tout autre femme exerçant tout autre métier?

Notre bâtonnier s'est posé ces questions auxquelles il a donné une réponse positive, en installant en début de cette année judiciaire la «commission des femmes».

Présidée par Me Vanessa de Francquen, membre du conseil de l'Ordre, cette commission s'est vue confier pour mission de réfléchir à l'amélioration de l'exercice de notre profession par les femmes et de formuler toute proposition sous la forme de recommandations, a priori non contraignantes.

Mais ne voyez pas dans cette commission un rendez-vous des «Chiennes de garde»?

Composée paritairement de consœurs et de confrères, cette commission a présenté en mars dernier à notre conseil de l'Ordre ses premières pistes de réflexion issues de discussions ayant trait tantôt à la position des femmes au sein des instances de l'Ordre, tantôt à leur position au sein des cabinets dans lesquels elles exercent.

Avant de formuler une quelconque recommandation, il s'est imposé à la

commission, avec évidence, de réaliser un état des lieux.

La commission a donc suggéré à notre conseil de l'Ordre d'organiser un sondage, sous l'assistance d'un professionnel, afin d'optimiser ce procédé et d'obtenir des résultats sérieusement exploitables. Sondage que la commission estime devoir être étendu à tout membre du barreau sans différenciation de sexe, afin d'intégrer la vie féminine dans son sens le plus large.

Ceci n'a toutefois pas empêché cette commission de déjà formuler quelques pistes de mesures, notamment en s'inspirant des initiatives rencontrées dans les barreaux voisins, belges ou étrangers.

La sensibilisation constitue à son sens la première pierre de l'édifice. Le sondage aura le mérite de rencontrer cet objectif, la publicité ciblée également.

La maternité a bien évidemment été évoquée. La réflexion s'est notamment orientée sur les possibilités d'extension des couvertures d'assurance durant l'inactivité soit par un financement de l'Ordre (comme c'est le cas au barreau de Paris et du Québec) soit par les avocats ou les associations au profit de leurs collaborateurs eux-mêmes mais selon des polices d'assurances négociées de manière collective pour l'obtention de tarifs préférentiels comme tel est le cas, par exemple, pour les contrats d'assurance voiture.

L'actualité liée aux débats lors du cadre plus général de la journée de la femme, a peut-être inspiré la commission qui s'est attardée également sur la promotion de la parité au sein des organes décisionnels. En effet, le pourcentage de femmes associées et présentes au sein de notre conseil de l'Ordre est faible.

Enfin, il était incontournable d'aborder la question de l'amélioration du quotidien, en ce qui concerne l'organisation du travail et l'emploi du temps. Plusieurs mesures d'encouragement pourraient être mises en place pour permettre aux femmes de concilier plus aisément vie professionnelle et vie familiale (réinstallation d'une crèche au palais, adaptation des horaires des réunions du conseil de

l'Ordre, établissement d'une brochure des services utiles, centrale d'achat ou des assurances groupées, offres de partenariat de qualité et intéressantes (tarifs avantageux négociés par l'Ordre, coaching en vue du développement personnel).

Les premiers mois de travaux et propositions de cette commission témoignent de l'intérêt de l'initiative et du débat riche qui s'y est installé.

Et pour l'avenir, à quand un congé de paternité ?

Le 12 février dernier, l'Assemblée générale du Conseil national des Barreaux (C.N.B.) de France, équivalent français de notre O.B.F.G., modifiait l'article 14 du « Règlement intérieur national » (R.I.N.) des avocats, pour reconnaître le congé de paternité indemnisé. Cette adoption mérite la réflexion au sein de notre Barreau d'autant que des travaux sont en cours sur le sujet au niveau européen dans le cadre de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes.

Me Jean-François Brun, membre de la commission des règles et usages du C.N.B. de France ainsi que membre du Conseil de l'Ordre du Barreau de Strasbourg, était rapporteur à l'Assemblée générale des discussions entreprises en commission des règles et usages relatives à cette intégration du congé de paternité dans le RIN. Il a accepté de nous relater les origines et enjeux de cette reconnaissance.

Il a été décidé d'insérer dans les dispositions de l'article 14 du RIN relatives au statut de l'avocat libéral un alinéa consacrant le congé de paternité rémunéré de 11 jours consécutifs, portés à 18 jours consécutifs en cas de naissances ou adoptions multiples.

Le collaborateur libéral se voit ainsi reconnaître le droit de «suspendre» sa collaboration pendant onze jours consécutifs ou dix-huit jours débutant dans

les quatre mois suivant la naissance ou l'arrivée au foyer de l'enfant. Il en avise celui avec lequel il collabore un mois avant le début de la suspension.

L'intérêt de cette disposition réside dans le maintien pour le collaborateur de sa rétrocession d'honoraire durant la durée du congé. Il reçoit pendant cette période sa rétrocession d'honoraires habituelle que son cabinet lui verse, sous la seule déduction et jusqu'à due concurrence des indemnités journalières perçues dans le cadre du régime d'assurance maladie des professions libérales.

Ce débat a été porté et défendu au sein du C.N.B par la Fédération nationale des jeunes avocats de France (F.U.N.A.J.), rassemblant l'ensemble des Unions des Jeunes Avocats de France (U.J.A.)

Alors que l'article L. 613-19-2 intégré depuis 2005 au Code de la Sécurité Sociale français relatif au régime social des indépendants reconnaissait déjà aux pères relevant du régime d'assurance maladie des professions libérales le droit à un congé de paternité de 11 jours en cas de naissance ou adoption unique, ou de 18 jours en cas de naissances ou adoptions multiples moyennant une indemnité journalière forfaitaire équivalente à la durée du congé, bon nombre de plaintes avaient été recensées au sein des U.J.A. des différents barreaux de France et émanant de divers collaborateurs libéraux qui éprouvaient de grandes difficultés à se voir accorder par leur cabinet ce congé de paternité.

Lors des débats, aucune opposition de principe n'a été émise.

La question liée à la confusion entre le statut de l'avocat salarié et l'avocat indépendant, persistante depuis l'adoption de règles concernant la collaboration libérale, a été évidemment abordée et peut être écartée dans la mesure où, d'une part, cette mesure a été reconnue par le législateur lui-même, et, d'autre part celle-ci ne touche qu'aux droits sociaux de l'avocat et non à ses conditions d'exercice au sein du cabinet.

Les discussions se sont principalement arrêtées sur les conséquences économiques et organisationnelles que cette mesure pouvait engendrer au sein des cabinets.



Les réflexions au sein de la Commission des règles et usages ont permis de mettre en évidence que la prise en charge de cette rémunération minorée n'engendre qu'un coût réduit eu égard à la cessation d'activité pendant une durée très courte alors qu'aucune discussion n'avait été émise à cet égard sur le congé de maternité avec maintien de la rétrocession pendant 12 semaines!

En outre, ce maintien de la rémunération minorée peut être intégré dans le cadre d'un régime de prévoyance contracté par le cabinet lui-même.

Cette adoption permet ainsi de lancer la réflexion au sein de chaque barreau sur ce système de prévoyance pour la prise en charge de cette rémunération minorée, tel que déjà mis en place depuis juillet 2010 par le Barreau de Paris dans le cadre du congé de maternité, ce qui n'avait pas encore été le cas au sein de divers barreaux malgré l'existence de la reconnaissance législative de ce congé de paternité.

Si le barreau fête cette année ses 200 ans, le jeune barreau célèbre également un anniversaire en 2011. En effet, cela fait 20 ans que la Rentrée solennelle de la Conférence du jeune barreau se tient en janvier.

(avec l'aimable collaboration de Geoffroy Cruysmans)

Jusqu'en 1989 inclus, la Rentrée solennelle bruxelloise se tenait en novembre. Puis vint l'année judiciaire 1990-1991, sous la présidence de Me Jean Cruyplants.

Celui-ci découvre que la Conférence fête cette année-là ses 150 ans d'existence, et souhaite, à cette occasion, que les festivités soient rehaussées de la présence du Roi Baudouin.

Le palais royal donne son accord de principe, mais le souverain n'est pas libre à la date traditionnelle en novembre 1990. Qu'à cela ne tienne, la séance solennelle (et donc la rentrée) est retardée à la première date utile, en l'occurrence le deuxième vendredi de janvier 1991.

Las, le Roi ne pourra finalement pas assister à la séance solennelle, ce qui valut à Me Michel Vlies, orateur de rentrée, de prononcer son discours en présence de ... Valmy Féaux, à l'époque Ministre-président de la Communauté française de Belgique.

Comme l'écrivait très joliment quelques semaines plus tard Basile Risopoulos dans les colonnes du JT, « *Une présence royale était convenue, elle finit par s'évaporer* ».

La Rentrée n'en a pas moins gardé ses quartiers d'hiver, s'installant ces dernières années le troisième vendredi de janvier.



Nouvelle génération

Me Alice Gilot, née le 17 avril 1987, a prêté serment le 4 avril 2011, ce qui fait d'elle notre plus jeune confrère. Les quelques lignes qui suivent nous permettent d'entrevoir les espoirs et les attentes de la nouvelle génération d'avocats débutant leur carrière.

Le barreau, une vocation ? si vous n'aviez pas commencé le barreau, qu'auriez-vous fait ?

Une vocation ? Sans doute, oui. J'ai fait le choix d'entamer mes études de droit dans l'idée de devenir, un jour, avocate, ayant toujours apprécié débattre et argumenter pour défendre des idées, des positions, des individus,... Une vocation sans doute liée à certains traits de ma personnalité.

Si je n'avais pas commencé le barreau, j'aurais probablement cherché à travailler en tant que juriste dans une association ou une ONG de défense des droits de l'homme, afin de défendre les droits des individus à une autre échelle, plus globale sans doute. Une association comme Amnesty International par exemple, au sein de laquelle j'ai eu la chance de travailler pendant quelques mois, une expérience très enrichissante.

Après quelques jours de pratique, pensez-vous que l'université vous a préparé adéquatement au métier d'avocat ?

Si le bagage théorique a bien été accumulé au cours de ces cinq années passées sur les bancs de l'unif, je pense que l'université ne nous a pas préparé de manière plus « pratico-pratique » à embrasser la carrière d'avocat. Toutes les tonnes de syllabi ingurgitées à coup d'examens semblent d'une aide assez futile lorsqu'il s'agit de rédiger et de déposer sa première citation au greffe, d'écrire la première phrase de ses premières conclusions, de découvrir les méandres des greffes du palais,... enfin tous les aspects concrets et pratiques des procédures et des audiences. En même temps, tous les étudiants en Droit ne se destinent pas à la carrière d'avocat et les cours CAPA doivent sans doute venir compenser ces lacunes. Mais à mon sens, il est par exemple dommage que, dans l'unif dans laquelle j'ai suivi mes études, il faille choisir entre faire un Erasmus ou un stage pratique, les deux pouvant s'avérer très utiles à l'heure des choix de carrières au sortir de l'unif.

Quelles sont vos attentes par rapport à ce métier ? pensez-vous en avoir déjà une vision claire ?

Je pense avoir, à tout le moins, une « pré-vision » claire du métier d'avocat, vision qui s'affinera et se complexifiera très certainement au cours des mois à venir.



Face à certains aspects du métier les plus « emblématiques » ou « mythiques », je pense par exemple à tout ce qui concerne la vie au Palais et les plaidoiries, en tant que jeune sorti de l'unif, on oublie souvent tout l'aspect pratique, administratif, gestion financière du cabinet, et responsabilité du métier d'avocat.

Quant à mes attentes, je dirais que j'espère que mon métier d'avocat me permettra d'allier conviction personnelle et vie professionnelle, en restant fidèle à mes principes et à mes idéaux.

Quelles informations souhaitez-vous recevoir de vos aînés ?

Au vu du peu de préparation universitaire au métier, je pense que les informations reçues auprès d'ainés seront très importantes : depuis tout ce qui concerne les aspects que j'évoquais précédemment (gestion du cabinet, pôle administratif, gestion clientèle,...) jusqu'aux informations sur la vie du Barreau en passant par les petites informations sur la personnalité de certains magistrats, de certains procureurs,... Bref toutes ces petites choses utiles à savoir quand on débute dans la profession !

Il y a un an, il y a trois siècles, il y a une éternité... Jean-Pierre BUYLE

Cet été, le barreau de Bruxelles a l'honneur de fêter le tricentenaire de son rétablissement.

Le 19e siècle fut celui de sa fondation, de ses ambitions et de ses rêves. L'avocat bruxellois était un homme francophone, généraliste, exerçant en cabinet isolé.

Marie Popelin était refusée à la prestation de serment en raison de son statut de femme. L'avocat était souvent engagé politiquement et était très présent dans les milieux intellectuels ou artistiques de l'avant-garde. Notre barreau prit assez tôt son indépendance à l'égard du pouvoir exécutif et du parquet.

Au 20e siècle, ce furent les années de plomb avec la résistance à l'occupant lors des conflits armés, la scission du barreau de Bruxelles et l'envahissement des règles du marché, de la croissance et de la rentabilité. En fin de millénaire, la profession privilégiait les groupements et les associations. Notre barreau prit une dimension européenne et internationale qui préfigurait déjà le statut particulier que Bruxelles allait avoir par la suite comme Etat souverain, capitale du monde entier.

Le 21e siècle fut l'âge d'or du barreau. Après une vingtaine d'années de gouvernement en affaires courantes, nos avocats prirent une part active dans la révolution qui amena à l'indépendance de la Cité. Le palais de justice fut épargné des frappes chirurgicales des troupes de l'alliance. Déserté, il devint rapidement le siège de l'Ordre des barreaux de Bruxelles.

L'accès à la profession fut revu. Après la 36e réforme de Bologne, l'étudiant en droit terminait ses masters complémentaires de base à 42 ans. Plusieurs maîtres de stage se plaignaient toutefois de la formation insuffisante de leurs stagiaires.

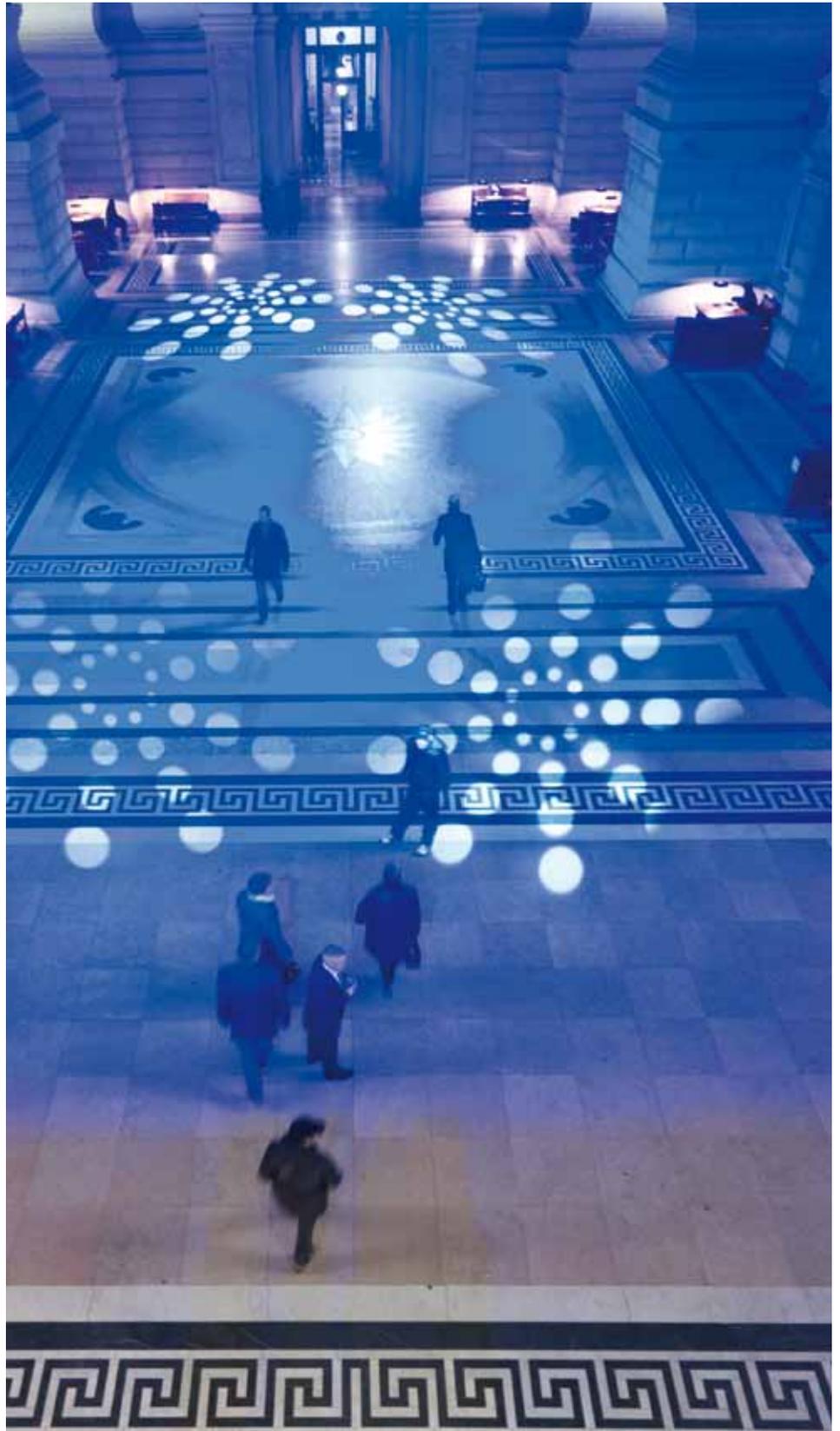
La profession explosa en nombre, à la suite de l'assistance obligatoire et permanente de tout citoyen par un avocat mais aussi à la suite de la fusion des professions juridiques et judiciaires : magistrats, notaires, huissiers, juristes d'entreprise et avocat. Ce fut le renforcement du monopole confié à l'avocature dès le départ par Napoléon. L'acte d'avocat avait pris le pas sur les actes publics. Mis à part la Cour onusienne des droits de l'Homme, les tribunaux de l'Ordre judiciaire disparurent assez vite, à défaut de moyens financiers disponibles. Les juges furent remplacés par des ordinateurs distributeurs automatiques de jugements. Les cabinets virtuels multinationaux prirent très vite le dessus, attirés par le statut aguichant de paradis fiscal de la région. Les avocats ne plaidaient plus. Ils encodèrent les données des justiciables sur base de formulaires pré-remplis et faisaient du droit collaboratif.

Les familles éclatées et recomposées avaient déserté leur mission d'éducation. Les avocats prirent rapidement le relais. Le périmètre de la profession s'élargit assez vite. C'est aux avocats que les autorités confièrent cette difficile et lourde mission de formation des plus jeunes. Ce n'était plus l'avocat à l'école. C'était l'avocat dans les familles.

L'alternance à l'élection des vices-bâtonniers fut restaurée à la fin du siècle dernier pour permettre aux hommes d'avoir encore accès aux structures de l'Ordre. Les femmes représentaient déjà à l'époque 85 % du tableau.

L'année dernière fut marquée par le retour en force de l'âme et de l'humanisme au sein de la profession. Régulièrement, nos aînés qui atteignaient 70 et 80 ans de vie professionnelle avaient attiré l'attention de nos autorités ordinales sur le caractère intangible et fondamental de la valeur de confraternité. Cette valeur qui entraîne dans son sillon le fleuron de notre éthique : égalité, solidarité, désintéressement, confidentialité et fidélité.

Liberté, égalité, confraternité, voilà ce qu'on peut souhaiter de mieux pour le tricentenaire du rétablissement de notre barreau.





 **Saab.Beerens.be** 

Tous les deux ans, la Conférence du jeune barreau vous convie à sa Grande Revue.

Jeudi 16 juin 2011 à 20 h
Centre culturel d'Uccle

La Grande Revue du barreau de Bruxelles

Deux cents ans...
Deux cents ans de causes à défendre.
Deux cents ans de rivalités.
Deux cents ans de justice déchaînée.
Deux cents ans de confrères à charrier...
Et deux heures de spectacle déjanté !
La grande revue du bicentenaire vous emmène pour un voyage dans le temps...
Un survol des événements et personnages qui ont marqué le Barreau, le Palais, la Justice, la Belgique.
Une remontée dans le temps, dans les styles, dans les modes.
Une distribution imposante, des hommages, du rythme, des souvenirs...
Sans oublier une bonne dose d'humour et d'impertinence !

Venez nombreux les applaudir !



Date et lieu

Jeudi 16 juin 2011 à 20 heures
Début du spectacle : 20h30 précises
Centre culturel d'Uccle, Rue Rouge 47
à 1180 Bruxelles
Tenue de soirée souhaitée.

Inscription et paiement avant le 3 juin :

- Stagiaires membres et leurs conjoints : 25 EUR
- Membres de la Conférence non stagiaires et leurs conjoints : 35 EUR
- Non membres de la Conférence : 40 EUR

Inscription et paiement après le 3 juin :

- Stagiaires membres et leurs conjoints : 30 EUR
- Membres de la Conférence non-stagiaires et leurs conjoints : 40 EUR
- Non membres de la Conférence : 45 EUR

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 (IBAN BE68 6300 2151 2134 - BIC BBRUBEBB) en mentionnant la référence « Grande revue 2011 » et le nom de la ou des personnes inscrites.

Un buffet est prévu après le spectacle, au même endroit. La traditionnelle tombola vous permettra de gagner des prix prestigieux grâce à la générosité de nos sponsors. Tickets en vente le soir-même et sur réservation.

Réservation indispensable

Réservation préalable obligatoire par e-mail : inscriptions@cjbb.be, fax : 02 519 85 61, ou via le site www.cjbb.be. Merci de préciser votre nom, prénom, la catégorie et le nombre de places souhaitées. Les réservations seront prises en compte dans l'ordre des paiements. Elles sont limitées à la capacité du centre culturel.

Renseignements complémentaires

Au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.

Nouvelle Saab 9-5. De l'ombre à la lumière.

En Suède, les nuits sont longues, froides et sombres. La nouvelle Saab 9-5 est équipée du système d'éclairage de la route Bi-xénon SmartBeam. Innovation Saab, celui-ci s'adapte aux conditions météorologiques, à votre mode de conduite et à votre trajectoire. Une lumineuse façon d'illustrer le retour de Saab sur ses terres d'origine. La Saab 9-5 est disponible en turbo diesel ou essence, dès 139 gr CO₂/km, de 160 à 300 cv, en 2 ou 4 roues motrices. A partir de **€ 35.990 TVAC***.



5,3-10,6 L/100KM • CO₂ 139-244 GR/KM

saab.be



DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.

SAAB
move your mind™

*Saab 9-5 Linear 2.0 TiD. Modèle illustré avec options.

BEERENS SC WOLUWE - Chaussée de Louvain, 319 - 1932 Bruxelles - 02/725.43.50 - info.saab@beerens.be - www.saab.beerens.be

Tournoi de tennis

Dimanche 19 juin 2011

La Conférence du jeune barreau vous convie, le dimanche 19 juin 2011, au Royal Léopold Club pour son traditionnel tournoi de tennis. Comme chaque année, ce tournoi est ouvert à tous et propose des matches de toutes catégories (simples, doubles, doubles mixtes) et tous niveaux.

Cette journée représente une agréable occasion pour les avocats de se rencontrer dans un environnement dépassant le cadre strictement professionnel avant de se retrouver aux assemblées générales de fin d'année judiciaire.

L'objectif cette année est de jouer le tournoi sur une seule et même journée (néanmoins si le nombre de participants l'exige, une première sélection aura lieu à un endroit librement convenu entre les joueurs et à leurs frais avant le 19 juin). L'accueil des participants (tenue blanche exigée) se fera dès 9h du matin afin de lancer les premiers matches au plus tard à 9h30. Les finales se joueront en fin de journée.

Spectateurs et sportifs pourront se rafraîchir et se sustenter tout au long de la journée, dans le bâtiment réservé au jeune barreau. Ils sont ensuite invités à se retrouver autour d'un dîner convivial et à assister à la remise des prix aux gagnants des différentes catégories.



Date et lieu

Le 19 juin 2011 à partir de 9h,
au Royal Léopold Club,
Avenue Adolphe Dupuich, 42,
1180 Bruxelles
Dîner à 20h.

Inscriptions (pour le 9 juin 2011 au plus tard)

- Par e-mail à l'adresse inscriptions@cjbb.be
- Par fax au 02/519 85 61

Merci de veiller à indiquer :

- votre adresse e-mail ;
 - votre niveau ;
 - la (ou les) formule(s) souhaitée(s) : simple, double, double mixte.
- afin de nous permettre de vous communiquer une liste des participants ainsi qu'un tableau des joueurs et de répartition des matches (éventuellement à disputer avant la date du 19 juin 2011)

Participation aux frais

Tournoi

Membres : 25 € - Non Membres : 30 €

Dîner

Membres : 35 € - Non Membres : 40 €

Le paiement doit être effectué au préalable au crédit du compte numéro 630-0215121-34 de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles (IBAN BE68 6300 2151 2134 ; BIC : BBRUBEBB) avec la référence « Tournoi de tennis (avec ou sans dîner) – nom + prénom ».

Renseignements complémentaires

Consultez le site www.cjbb.be ou contactez le secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles au 02/508 66 43, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 ou Me Chloé Harmel à l'adresse c.harmel@hch-law.com.

Table de prix exceptionnelle,
rendue possible grâce à la générosité de



 **Saab.Beerens.be** 

Déjeuner des candidats

Jeudi 23 juin 2011 à 12h

Préalable traditionnel à l'assemblée générale, la Conférence du jeune barreau vous convie à venir faire connaissance avec les différents candidats au directoire, à la commission et à la fonction d'orateur.

Venez nombreux analyser à la loupe nos valeureux candidats et nous retrouver en cette fin d'année judiciaire dans une ambiance conviviale et décontractée au restaurant **le Gallery**, rue du Grand Cerf 7 à 1000 Bruxelles.



Inscription

L'inscription préalable est obligatoire avant le 18 juin 2011 via le site internet www.cjbb.be ou par e-mail à l'adresse inscriptions@cjbb.be.

La participation aux frais du déjeuner est fixée à 45 € (35€ pour les stagiaires) qui peuvent être versés sur le compte numéro 630-0215121-34 de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles (IBAN BE68 6300 2151 2134) avec la référence « Déjeuner des candidats – nom + prénom ».

Assemblée générale annuelle de la Conférence

Jeudi 23 juin 2011 à 15h
Palais de justice (salle 0.23)

Chers Confrères,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale annuelle de la Conférence du jeune barreau qui aura lieu le jeudi 23 juin 2011 à 15 heures au Palais de justice. La présente invitation tient lieu de convocation.

L'ordre du jour sera le suivant :

- rapport du secrétaire de la commission administrative ;
- rapport du trésorier de la commission administrative ;
- approbation des comptes et décharge à la commission administrative ;
- élection de la commission administrative pour l'année judiciaire 2011-2012 :
→ élection d'un président et d'un vice-président en remplacement de Me Cédric Lefebvre et Me Xavier Dewaide, sortants et non rééligibles ;
→ élection de l'orateur de rentrée pour l'année judiciaire 2012-2013 ;
→ élection de quatre membres de la commission administrative en remplacement de Mes Catherine Delhez, Florence Margenat, Laurent Haverbeke et Benjamin Venet, sortants et non rééligibles.

En application de l'article 22 des statuts, les candidatures à la commission administrative doivent être adressées par écrit, sous le parrainage de dix membres de la Conférence au moins, pour le 14 juin 2011, au président de la Conférence, à l'adresse du secrétariat sis au palais de justice, place Poelaert à 1000 Bruxelles.

Seuls les avocats du barreau de Bruxelles, membres et en règle de cotisation, pourront présenter leur candidature et prendre part au vote.

Les membres pourront se faire représenter pour le vote lors de l'assemblée générale moyennant une procuration écrite, conformément au modèle arrêté par la commission administrative (disponible au secrétariat du jeune barreau) et mentionnant les points de l'ordre du jour sur lesquels ils autorisent leur mandataire à voter en leur nom. Chaque membre prenant part au vote ne pourra être porteur que d'une procuration maximum.

Vos bien dévoués,

Catherine Delhez - secrétaire
Cédric Lefebvre - Président

Echos de la Conférence

Tournoi de badminton-squash
& Exposition Beyrouth

Photos © C. Delhez



Tournoi de badminton-squash

le tournoi de badminton-squash s'est déroulé dans l'ambiance surchauffée du centre ADEPS de la forêt de Soignes. Rehaussé de la présence de notre bâtonnier, il a vu la victoire de Jonathan Naftali au badminton et de Grégory Homans au squash, tandis que le prix du fairplay a été attribué à Liana Cozigou. Ceux-ci ont été récompensés au cours du sympathique buffet qui a suivi le tournoi.

Exposition Beyrouth

le 15 mars 2011, le jeune barreau a emmené un groupe de 30 personnes à Beyrouth, au travers de l'exposition de photos qui était organisée à l'ISELP.

Après la visite, les participants ont pu partager un dîner typiquement libanais.



la
Nuit des
Stagiaires
de
Nacht van
Stagiairs



10
JUIN
JUNI
2011
à partir de **22**^{h/u}
vanaf **22**³⁰

Les Jeux d'Hiver
Chemin du Croquet, 1
1000 Bruxelles
Croquetweg 1, 1000 BRUSSEL

Entrée - Ingang : 12€
Prévente - Voorverkoop : 10€

Annonces

Fournisseurs et services spécialisés



À vos agendas!

Week-end de détente

Du 23 au 25 septembre 2011, la commission vous fera découvrir ou redécouvrir la baie de Somme.

Située à 2h30 de route de Bruxelles, cette région est internationalement reconnue pour la beauté de ses paysages et sa richesse écologique.

Nous logerons à Saint-Valéry-sur-Somme, une des petites villes situées le long de la baie qui présente plusieurs visages à travers ses quartiers de maisons de marins-pêcheurs et sa ville moyenâgeuse.

L'ensemble des hébergements réservés pour notre séjour sont des gîtes et des chambres d'hôtes de charme situés dans la ville même. Les activités mêleront (au choix de chacun) les découvertes « nature », sportives (char à voile) ou historiques.

Le programme complet du séjour sera disponible au mois de juin.

Traiteur

LES FRERES DEBEKKER

95 Rue Charles Degroux
1040 Bruxelles
Tél. : 02 736 00 40 • Fax : 02 736 67 00

Logiciels juristes



La qualité à la portée de tous

sa TOP SYSTEM
112 Bd Lambermont • 1030 Bruxelles
Tél. : 02 247 78 10 • Fax : 02 247 78 25
<http://www.avonca.be>
E-mail : avonca@topsystem.be

Traducteurs jurés



Chantal Vankeijenbergh & Serge Lanciers
Traductions jurées ou non
tous domaines – toutes langues

848 Chée d'Alseberg (Bureau C-5) 1180 Bxl (Globe) :
8h30/18h du lundi au vendredi
Tél. : 02 376 10 98 / 0495 221 229 • Fax : 02 376 94 30
Courriel : chantal.v@chavalanal.com – chantal.vkb@skynet.be

Détective

GOFFIN & ASSOCIÉS
Groupement de Détectives Privés

Détectives privés agréés par
le ministère de l'intérieur

Avenue Pierre Curie 85 • 1050 Bruxelles
Tél. : 02 346 61 05 • Fax : 02 345 47 11
Goffin.associes@skynet.be

Infos légales

La Conférence est éditée par l'ASBL
La Conférence du jeune barreau de Bruxelles
dont le siège social est établi Place Poelaert, 1
à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour
des Entreprises sous le n° 0409.298.626.

Editeur responsable :
Cédric Lefebvre,
Place A. Leemans, 6 - 1050 Bruxelles
tél. : 02 533.10.86 - fax. : 02.533.10.81
mail : c.lefebvre@linklaw.be

Rédacteur en chef : Catherine Delhez
Secrétaire de rédaction : Muriel Bialek

Comité de rédaction :
Valérie Blairon, François Collon, Bruno Dessart,
et Valérie Vandiest

Site internet : www.cjbb.be

Contact pour les annonceurs :
Laurent Haverbeke - Laurent.Haverbeke@dewolf-law.be
T + 32 2 289 64 64 - F + 32 2 503 48 58

Calendrier En bref

- Mardi 10 mai, 12h :
mini-recyclage « tribunal de police »
--
Jeudi 12 mai, 12h30 :
déjeuner avocats-notaires-huissiers de
justice
--
Vendredi 13 mai, 13h et 19h :
tournoi de golf
--
Jeudi 19 mai, 15h et 20h30 :
prix Le Jeune et Janson
--
Jeudi 26 mai, 12h :
mini-recyclage « référé »
--
Jeudi 26 mai, 20h :
dîner des Prix Boels
--
Mardi 7 juin, 18h30 :
Soirée spéciale Palais

- Jeudi 9 juin, 13h30 :
colloque « pratiques du marché »
--
Jeudi 16 juin, 20h :
grande revue
--
Dimanche 19 juin, 9h et 20h :
tournoi de tennis
--
Jeudi 23 juin, 12h :
déjeuner des candidats
--
Jeudi 23 juin, 15h :
assemblée générale

Petites annonces

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désiriez louer un bureau, chercher un collaborateur ou un secrétaire, vendre vos codes, etc. Des prix spéciaux sont réservés aux avocats, pour autant qu'il s'agisse d'annonces liées directement à l'activité professionnelle.

Adressez-vous à Laurent Haverbeke
E-mail : Laurent.Haverbeke@dewolf-law.be
T + 32 2 289 64 64 | F + 32 2 503 48 58

Cotisations

Le paiement de la cotisation au jeune barreau de Bruxelles permet de participer à prix réduits à la plupart de nos activités.

En outre seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux prix organisés par la Conférence du jeune barreau et aux élections en fin d'année judiciaire.

Pour l'année judiciaire 2010-2011, les cotisations sont les suivantes :

Membres effectifs :

- avocats stagiaires : 15 €
- avocats inscrits au tableau et :
o ayant moins de 10 ans d'inscription : 50 €
o ayant plus de 10 ans d'inscription : 75 €

Membres affiliés :

- conjoints non avocats d'avocats stagiaires : 15 €
- conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 50 €
- membre de la communauté judiciaire : 85 €
- autres sympathisants : 100 €

La cotisation est à verser au compte n° 630-0215121-34 (IBAN BE68 6300 2151 2134 BIC BBRUBEBB) de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles en mentionnant le nom de l'inscrit et son adresse e-mail.



BRUYLANT



TRENTE LEÇONS DE DROIT CONSTITUTIONNEL

Marc Uyttendaele

Édition 2011 | 892 p. | 195,00 €

- Précis de la Faculté de droit de l'Université libre de Bruxelles



LA RUPTURE ABUSIVE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Théories et applications

Viviane Vannes et Laurent Dear

Édition 2010 | 606 p. | 175,00 €

- Précis de la Faculté de droit de l'Université libre de Bruxelles



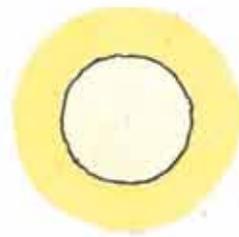
DROIT DES SOCIÉTÉS PRÉCIS

Droit européen. Droit belge

Jacques Malherbe, Yves de Cordt,
Philippe Lambrecht, Philippe Malherbe

4^e édition 2011 | 1530 p. | 270,00 €

- Bibliothèque de la Faculté de droit de l'Université catholique de Louvain



La pension complémentaire spécialement pour vous



Caisse de prévoyance
des avocats, des huissiers de justice
et autres indépendants OFP

Avenue de la Toison d'Or 64 • 1060 Bruxelles
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43
info@cpah.be • www.cpah.be